



Bessans
Haute Maurienne
Vanoise

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 JUILLET 2020 à 20h30

Présents: M. Jérémy TRACQ, M^{me} Emmeline VIALLET, M^{me} Denise MELOT, M. Marc VIENOT, M. Roger FIANDINO, M. Alain LUBOZ, M. Thierry BERNARD (arrivé à 20h55), M. Corentin CIMAZ, M. Alexis PERSONNAZ, M^{me} Karine ROUTIN, M. Fabien LE BOURG.

Absent : Néant.

Secrétaire de séance : M. Fabien LE BOURG.

ORDRE DU JOUR :

I - Approbation du compte-rendu de la séance du 11 juin 2020.

II - Informations.

III - Délibérations :

- 1) Subventions aux associations 2020.
- 2) Côtes irrécouvrables.
- 3) Bâtiments communaux - restructuration de la salle de l'Albaron - marchés de travaux - avenants.
- 4) Bâtiments communaux - agrandissement de la "Caberne" de la Lombarde - marché de travaux.
- 5) Zones agricoles et agrotouristiques - lancement du dossier d'aménagement de la Combe du Ribon.
- 6) Office National des Forêts (ONF) - état d'assiette 2021.

IV - Taux d'imposition 2020.

V - Comptes administratifs 2019, comptes de gestion 2019, affectations des résultats et budgets primitifs 2020 :

- 1) Lotissement "Pré Carcagne".
- 2) Régie électrique.
- 3) Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).
- 4) Remontées mécaniques.
- 5) Domaine nordique.
- 6) Eau et assainissement.
- 7) Commune.

VI - Droit(s) de préemption.

VII - Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant pour leur présence Madame Karine Subtil, Trésorière de Val Cenis, et Monsieur Jean Cimaz qui a largement participé à l'élaboration de ces budgets.

I - Approbation du compte-rendu de la séance du 11 juin 2020.

Monsieur Fabien Le Bourg souhaite que soit mentionnée la phrase suivante : "Je tiens à préciser qu'il me semble que les comptes rendus sont souvent romancés, et qu'il me semble aussi important d'inciter les Bessanais à se parler et prendre d'autres versions des faits lorsque certaines situations sont relatées dans les comptes rendus, afin d'avoir à minima des versions contradictoires de ceux-ci et pouvoir se faire leur avis en toute indépendance."

Monsieur le Maire s'étonne de cette remarque, les comptes rendus étant systématiquement envoyés à Monsieur Fabien Le Bourg pour relecture et modifications éventuelles avant diffusion.

Monsieur Fabien Le Bourg ajoute qu'il trouve que les comptes rendus ne sont pas toujours fidèles à la réalité des débats et que certains éléments sont présentés de manière très partielle.

Monsieur le Maire prend note que "le ton de la réunion est donné".

VOTE : Pour 10 (Monsieur Thierry Bernard n'est pas encore présent).

II - Informations.

a) Remerciements :

- des familles Bal-Fontaine et Bantin, pour les condoléances adressées par la Commune suite au décès de Colette, la maman de Sylvie.
- de la Commune de Bessan (Hérault), pour les condoléances adressées par la Commune suite au décès de Monsieur René Trouillet, Conseiller municipal.
- de la famille Sonzogni, pour les condoléances adressées par la Commune suite au décès de Maria-Elena, la maman de Sylvie.
- de la famille Henault et de Madame Laurie Spicher, pour les condoléances adressées par la Commune suite au décès tragique de Julien. Monsieur le Maire fait part de sa tristesse de cet événement vraiment "hors du temps" pour une petite commune comme Bessans. Il a une grosse pensée pour Julien et ses proches, et souhaite du courage aux jeunes qui ont assisté à la scène et qui vont forcément être marqués. Il remercie les forces de l'ordre et les services de secours pour leur intervention. Aujourd'hui, les enquêteurs sont au travail. Ce sera une longue affaire. Même si cet événement sera durablement inscrit dans les mémoires, ce drame ne doit pas faire oublier que Bessans est un village où il fait bon vivre, calme et accueillant.

b) Covid-19 : La crise sanitaire se poursuit. La vigilance reste de mise pour la saison estivale. La reprise des activités sur Bessans et sur la Haute-Maurienne Vanoise est positive, en espérant un été serein. Des aides aux entreprises ont été présentées par la Communauté de Communes de Haute-Maurienne Vanoise (CCHMV) en lien avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Au début de la crise, un soutien d'urgence à la filière laitière a été apporté pour acheter du lait et le reverser à la Banque Alimentaire. Cette action a coûté un peu plus de 4 500 € à la CCHMV. Cette dernière a également consenti à des exonérations sur les loyers commerciaux des entreprises installées dans ses locaux. Elle a abondé à un fonds "Région unie", à hauteur de 17 500 €. Des reports de charges et de taxe de séjour ont été décidés.

Un Fonds d'Urgence Maurienne a été mis en place avec trois aides possibles : une aide aux loyers immobiliers pouvant aller jusqu'à 1 000 €, une aide à l'acquisition de matériel de

protection sanitaire pouvant aller jusqu'à 500 € et une aide spécifique aux entreprises en difficultés (attribuée sur examen des comptes des entreprises qui la sollicitent) pouvant aller jusqu'à 1 000 €.

Des mesures ont également été prises pour le soutien à la relance économique avec des campagnes de promotion du commerce de proximité et du commerce en Haute-Maurienne Vanoise, sur une initiative du groupement des commerçants de Modane.

L'office de tourisme s'est penché pendant la préparation de sa saison d'été sur une charte "Vacances Sereines".

Une phase d'accompagnement des entreprises sur tout le territoire a débuté.

c) Fréquentation touristique : La fréquentation hivernale est en baisse de 16,7 %, liée à la crise sanitaire (20 % sur la Haute-Maurienne Vanoise). Cela représente environ 20 000 nuitées de moins que l'hiver dernier pour Bessans, qui est parmi les pertes les plus faibles de Haute-Maurienne Vanoise. La tendance était à une augmentation de 1,5 % jusqu'au 16 mars 2020, malgré une perte de lits professionnels.

Pour l'été, les perspectives pour Bessans sont positives (réservations encourageantes).

Haute-Maurienne Vanoise Tourisme a présenté un bilan de l'hiver et son programme de l'été avec une volonté de s'adapter à la crise.

d) Biathlon : Des athlètes sont présents et vont se succéder tout au long de l'été. La présence des équipes de France sur la deuxième quinzaine du mois d'août est confirmée. Les biathlètes seront là pour le "Bessans Biathlon Contest" le jeudi 20 août 2020. Une présence des équipes de France juniors est déjà prévue en novembre, sous la houlette de Monsieur Simon Fourcade, dès l'ouverture de la station.

e) Gestion du personnel : Le recrutement estival se poursuit avec l'embauche de Monsieur Sylvain Catros à partir du 19 juin 2020 et de Madame Fanny Lecolle à partir du 3 juillet 2020 à temps partiel. Un agent est en arrêt de travail pour des soucis de santé. Il y a donc 1,8 équivalent temps plein de moins par rapport à l'été 2019.

La préparation de la saison hivernale a déjà débuté. Les agents qui étaient en poste vont être contactés par courrier pour savoir s'ils souhaitent travailler la saison prochaine, en sachant qu'il y aura au moins un agent qui ne sera pas recruté en raison de propos tenus à l'encontre de Monsieur le Maire et de certains élus qui ne peuvent être tolérés.

f) Ecole : La reprise pour l'ensemble des enfants a eu lieu le 22 juin 2020 avec un protocole sanitaire allégé. La fin de l'année scolaire s'est globalement bien passée malgré quelques soucis avec l'entretien des locaux. Il n'a pas été possible d'organiser une fête de fin d'année. Des cadeaux ont tout de même été remis aux quatre enfants qui entrent au collège en septembre. Pour 2020, cinq nouveaux enfants sont inscrits. Six étaient espérés, mais une famille a fait part d'une démarche d'instruction dans la famille, ce qui est autorisé par la loi. La mairie devra faire une enquête administrative obligatoire dans ce cadre.

g) Agriculture : Les travaux du parc de tri sont toujours en cours. Des barrières sont encore attendues et la convention d'utilisation reste à finaliser.

En ce début d'été, des déclarations de transhumance ne sont pas réalisées, des relances sont en cours.

Concernant les chiens de protection, diverses mesures ont été prises suite aux soucis signalés, des contacts ont été noués avec les services de l'Etat. Le chien qui avait mordu en début de saison a été testé pour savoir s'il avait certaines maladies. Les services de l'Etat suivent les chiens potentiellement dangereux, qui sont heureusement peu nombreux. Un accompagnement a été mis en place. Les premiers retours de promeneurs sur la vallée du Ribon sont encourageants. La présence d'un berger est rassurante. Cela évite que les promeneurs aient des craintes et rebroussement chemin.

Il existe un questionnaire en ligne (lien : <https://framaforms.org/mon-experience-avec-les-chiens-de-protection-1558537249>) permettant de faire part de son expérience avec les chiens de protection, afin d'informer les services de l'Etat et que des mesures adéquates soient prises en cas de problème.

h) Souscription patrimoine : Le monument de Notre-Dame-des-Tranchées est terminé. L'oratoire Sainte Catherine est terminé, la statue est en cours de restauration. Les travaux de l'oratoire Saint Ignace ont débuté.

i) Travaux : Des travaux d'enrobés ont été réalisés comme chaque année. Des travaux d'enrobés sont prévus également en juillet par le Département de la Savoie à l'entrée de la commune et sur la route qui contourne Bessans. Cela ne devrait pas générer de longues fermetures de routes, des déviations seront mises en place.
Les travaux de finition du lotissement du "Pré de l'Huile" ont également été réalisés.

j) Travaux sur les sentiers : Un groupe de 14 personnes bénévoles a créé des lacets supplémentaires sur le sentier de Tierce afin de l'améliorer et de le rendre plus abordable. La chaîne permettant une aide au passage le plus périlleux proche du sommet a été changée, avec un financement de l'Association des Guides et Accompagnateurs en Montagne (AGAM) de Haute-Maurienne. La chaîne de 1998 a été remplacée par une nouvelle chaîne beaucoup plus sécurisée. Les goujons d'ancrage ont été mis à flanc de montagne pour éviter qu'ils subissent des chutes de pierres ou des avalanches.

Monsieur le Maire informe par ailleurs d'un éboulement sur le sentier du Petit Bonheur. Les services de Restauration des Terrains en Montagne (RTM) sont venus sur place et ont rendu un rapport. Des devis de sociétés en mesure de purger ce qui risque encore de s'ébouler sont attendus. Pour le moment, ce secteur est fermé.

k) Organisation du travail des élus : Les différents organismes, commissions et groupes de travail se mettent en place progressivement. Certains se sont déjà réunis comme le CCAS ou le groupe pour la numérotation des rues, d'autres vont se réunir comme le Conseil d'administration du Centre "La Bessannaise".

Un mail a été envoyé cette semaine à tous les élus pour informer du fonctionnement envisagé pour chaque thématique.

l) Aménagement des "Conchettes aval" : De premiers contacts ont été noués sur ce dossier. Un groupe de travail avec des élus et des habitants va être créé pour suivre ce projet de construction de nouveaux lits touristiques.

m) Téléphonie : Les équipements Free ont été mis en service, des aménagements restent cependant à conclure.

n) Indemnités des élus et régies comptables : Au titre des délégations données par le Conseil Municipal au maire, Monsieur le Maire fait part de décisions :

- Les indemnités des élus seront versées mensuellement et non plus trimestriellement, pour des raisons techniques relatives à la retenue à la source.
- Les diverses régies comptables ont été modifiées sur les modalités de nomination des mandataires, car les différentes régies de la commune ne prévoyaient pas expressément la nomination de mandataires, alors que cela est nécessaire pour toute personne amenée à manipuler de l'argent public.

o) Communauté de Communes Haute-Maurienne Vanoise : L'élection du nouveau conseil communautaire est programmée le vendredi 10 juillet 2020 à 20h30. Monsieur le Maire et Madame Denise Mélot seront présents.

p) Elections sénatoriales : Les élections sénatoriales en Savoie auront lieu le dimanche 27 septembre 2020. Pour cela, le Conseil Municipal de Bessans devra désigner un délégué titulaire et trois délégués suppléants le vendredi 10 juillet 2020 à 18h30.

q) Permis de construire :

- Un permis de construire a été accordé à Madame et Monsieur Céline et Romain Tracq, pour la démolition et la reconstruction d'une maison d'habitation.
- Une déclaration préalable a été accordée à Monsieur Henri Parrou pour la création d'un atelier et d'un bureau.
- Une déclaration préalable a été accordée à Monsieur Jacques Bison pour la réfection de la toiture de son garage et la construction d'un abri de jardin.
- Une déclaration préalable a été accordée à Madame Véronique Personnaz pour une modification de façade, une extension de terrasse et un agrandissement de fournil en sous-sol.
- Une déclaration préalable a été accordée à Monsieur Philippe Hartinger pour la construction d'un abri de jardin.
- Une déclaration préalable a été accordée à Monsieur Clément Adra pour une modification de façade et de balcons.

Par ailleurs, la Commune a reçu l'accord pour la reconstruction du monument de Notre-Dame-des-Tranchées. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une régularisation, la Commune ignorant que ce type de monument était soumis à autorisation officielle. Pour la restauration des oratoires, des réponses sont attendues.

Monsieur le Maire et Madame Emmeline Viallet se sont rendus dans un bâtiment agricole de la zone "Pré Carcagne" pour vérifier les travaux réalisés et la destination du bâtiment, le but étant de vérifier l'absence de logement d'habitation. Monsieur le Maire précise que si le bâtiment reste à ce jour en travaux, une vigilance particulière sera portée sur ce point, y compris dans le futur. Madame Emmeline Viallet précise qu'un huissier était présent lors de cette visite, à la demande de l'exploitant.

r) Agenda :

- Fête du Rocher le lundi 13 juillet 2020 annulée.
- Pèlerinage de Tierce le jeudi 16 juillet 2020.
- Cérémonie de la Compagnie Stéphane (civile) le samedi 18 juillet 2020 à 17h00.
- Stage "course à obstacles" du 24 au 26 juillet 2020.
- Rassemblement des 4 communes de Rochemelon fin juillet 2020 en Italie annulé.
- Trail EDF Cenis Tour les 1^{er} et 2 août 2020 (passage à Bessans).
- Pèlerinage de Rochemelon le mercredi 5 août 2020.
- Transmaurienne-Vanoise VTT reportée du 9 au 14 août 2020 en Haute-Maurienne Vanoise (passage à Bessans).
- Festivités du 15 août le samedi 15 août 2020, avec des adaptations.
- Bessans Biathlon Contest le jeudi 20 août 2020.
- 5^{ème} Marche Nordique des Alpes reportée aux 5 et 6 septembre 2020.
- Foire de Bessans le dimanche 20 septembre 2020, avec des adaptations.

III - Délibérations.

1 - Subventions aux associations 2020.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre du vote du budget communal 2020, une enveloppe de 57 200 € est proposée pour les subventions aux associations.

Il est précisé que toute attribution de subvention est conditionnée au dépôt d'une demande et à la présentation d'un budget prévisionnel.

Monsieur le Maire propose les subventions aux associations suivantes pour l'année 2020 :

ASSOCIATION	MONTANT DES SUBVENTIONS 2020
Amicale des sapeurs pompiers	500.00 €
Association du jumelage "Diablerie Bessanaise"	2 000.00 €
Bessans Jadis et aujourd'hui	3 000.00 €
Bibliothèque municipale "La diablerie"	600.00 €
Chorale "La Haute-Maurienne Chante"	150.00 €
Club des Aînés "Les Gentianes"	300.00 €
Club des Sports "Etoile sportive Bessanaise"	25 000.00 €
Croix-Rouge Française (pour animations Modane)	100.00 €
Les amis de la vallée d'Avérole (LAVAL)	500.00 €
Maison de la Maurienne "Union Bessanaise"	300.00 €
Marathon International de Bessans	24 000.00 €
Notre héritage, costumes et Noël bessonais	300.00 €
Résidence "Pré Soleil" (Foyer de personnes âgées)	50.00 €
Section des anciens combattants	300.00 €
Stériminettes de Bessans	100.00 €
TOTAL	57 200.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **APPROUVE** la répartition des subventions aux associations 2020.

VOTE : Pour 11.

2 - Côtés irrécouvrables.

Monsieur le Maire informe que le montant des côtés irrécouvrables au 31 décembre 2019 est de :

- 364,21 € sur le budget "Eau et assainissement".
- 647,00 € sur le budget "Remontées mécaniques".
- 1 104,00 € sur le budget "Domaine nordique".

Cela correspond à des montants relatifs :

- à des reliquats de factures d'eau et assainissement, dont le paiement n'a pas été possible malgré toutes les démarches réalisées.
- à des secours sur piste, dont le paiement n'a pas été possible malgré toutes les démarches réalisées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **ACCEPTE** l'état des côtes irrécouvrables sur le budget "Eau et assainissement", pour un montant de 364,21 €.
- ◆ **ACCEPTE** l'état des côtes irrécouvrables sur le budget "Remontées mécaniques", pour un montant de 647,00 €.
- ◆ **ACCEPTE** l'état des côtes irrécouvrables sur le budget "Domaine nordique", pour un montant de 1 104,00 €.
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les mandats correspondants.

VOTE : Pour 11.

3 - Bâtiments communaux - restructuration de la salle de l'Albaron - marchés de travaux - avenants.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 31 octobre 2016, de la restructuration et réhabilitation de la salle de l'Albaron, avec pour objectifs la réfection de la toiture, l'amélioration du confort thermique, du confort acoustique, de l'accessibilité et de la fonctionnalité du bâtiment (notamment la cuisine).

Dans le cadre de cette opération, en lien avec le maître d'œuvre, la SARL GUIRAUD, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé pour l'attribution des marchés de travaux, répartis en 9 lots.

Les lots ont été attribués lors des séances du Conseil Municipal des 12 avril et 29 mai 2019.

A ce jour, en fonction des avancées du chantier, et dans le prolongement de la délibération prise lors de la séance du 11 juin 2020, il y a lieu de valider les montants finaux sur un lot :

Lot	Entreprise	Montant initial	Montant final	Remarques
Lot n°7 : Peintures - Revêtements muraux	PALADDIO	23 780,00 € HT 28 536,00 € TTC	17 871,50 € HT 21 445,80 € TTC	Avenant n°1 - Moins-value <i>Régularisations fin de chantier</i> 5 908,50 € HT 7 090,20 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **APPROUVE** les montants finaux proposés, tenant compte des différents avenants, des plus-values et des moins-values, pour le lot n°7.

- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches permettant de solder le marché pour le lot concerné.

VOTE : Pour 11.

4 - Bâtiments communaux - agrandissement de la "Caberne" de la Lombarde - marché de travaux.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 29 mai 2019 actant le lancement du dossier d'agrandissement de la "Caberne" de la Lombarde, ainsi que la délibération du 7 février 2020 autorisant le dépôt du permis de construire.

Le projet, qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la prédation du loup, consiste à agrandir le chalet existant (sanitaires et espace de stockage de matériel) afin que les exploitants agricoles puissent y accueillir un berger salarié dans de bonnes conditions, répondant aux normes de l'inspection du travail.

La Commune de Bessans a fait appel à la Société d'Economie Alpestre (SEA) de la Savoie, pour une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Dans le cadre de cette opération, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé pour l'attribution du marché de travaux, comprenant un lot unique.

La commission d'appels d'offres a procédé à l'ouverture des plis concernant ce dossier, le 26 juin 2020.

Une seule offre a été reçue.

Il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise Jamen SARL, dont le siège social est situé à Saint-Etienne-de-Cuines, pour un montant de 87 299,00 € HT, soit 104 758,80 € TTC.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **VALIDE** l'attribution du marché à Jamen SARL selon les conditions ci-dessus détaillées.
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché.

VOTE : Pour 11.

Monsieur Roger Fiandino précise que les travaux devraient débuter à la fin du mois de juillet et durer environ un mois, à raison de 4 jours de travail par semaine, du lundi au jeudi.

Madame Karine Routin demande si l'accès à la Lombarde sera perturbé.

Monsieur le Maire indique que non, car le matériel sera transporté par hélicoptage.

5 - Zones agricoles et agrotouristiques - lancement du dossier d'aménagement de la Combe du Ribon.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé le 19 décembre 2019 et entré en vigueur le 13 février 2020,

deux possibilités ont été prévues pour les implantations de bâtiments agricoles et/ou agrotouristiques :

- Le secteur de la Combe du Ribon, classé en zone As. Ce nouveau secteur destiné aux constructions agricoles et agrotouristiques nécessite un avant-projet d'aménagement, éventuellement des acquisitions foncières, et une viabilisation.
- Le secteur de l'extension 4 de la zone agricole et artisanale "Pré Carcagne". Actuellement classé en zone Ns, il est viabilisé et faisait partie intégrante de la zone "Pré Carcagne", jusqu'à ce que sa constructibilité soit remise en cause par la parution de l'atlas des zones humides en 2012.

Toutefois, suite à l'enquête publique relative au PLU et à divers échanges avec les services de l'Etat, une étude doit être menée pour envisager de nouveau une constructibilité, sous conditions.

Plusieurs réunions se sont tenues en Sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne en présence de représentants des services de l'Etat, de représentants de la Chambre d'agriculture Savoie-Mont-Blanc, d'élus de la Commune de Bessans et des exploitants agricoles de Bessans actuellement porteurs d'un projet de construction d'un bâtiment agricole et/ou agrotouristique. Ces réunions ont permis aux exploitants agricoles présents de faire part de leur souhait de s'installer dès que possible dans le secteur de la Combe du Ribon.

A ce jour, plusieurs démarches préalables ont été réalisées pour l'aménagement du secteur :

- Un travail a été confié à un cabinet de géomètres-experts, qui a fourni un premier travail de réalisation d'un plan topographique et parcellaire. Des compléments sont attendus.
- Les services de l'Etat ont précisé les démarches administratives indispensables à la conduite de ce projet et ont fait part de leurs préconisations concernant la sécurisation du secteur.
- Un estimatif concernant la réalisation des réseaux et voiries nécessaires à la viabilisation du secteur a été obtenu. Des précisions doivent être apportées.
- Diverses aides financières sont mobilisables dans le cadre de ce projet, devant faire l'objet de dossiers de demandes de subventions.
- Des acquisitions foncières pourraient s'avérer nécessaires, de premiers contacts ont été pris avec les propriétaires concernés.

Il convient d'acter le lancement officiel de ce dossier, afin de procéder à un travail approfondi concernant le projet d'aménagement, les démarches administratives, les acquisitions foncières et le plan de financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **ACTE** le lancement du dossier d'aménagement de la Combe du Ribon.
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches administratives relatives à la conduite de ce dossier, notamment en matière d'autorisations d'urbanisme (permis d'aménager ou autres).
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des aides financières relatives à ce dossier auprès des différents financeurs potentiels, pour le montant le plus élevé possible.

VOTE : Pour 11.

6 - Office National des Forêts (ONF) - état d'assiette 2021.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur François-Xavier Nicot de l'Office National des Forêts (ONF), concernant les coupes à asseoir en 2021 en forêt communale relevant du régime forestier.

Cette demande a fait l'objet d'un échange récent avec le correspondant local de l'ONF.

L'état d'assiette proposé pour Bessans est le suivant :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation – décision de la commune	Observations	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée				Délivrance
							Bloc sur pied	Bloc façonné	UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré			
25	IRR	22	1,4	2021	2021	2021	X					X	Bloc sur pied ou délivrance	
26	IRR	70	6,3	2021	2021	2021	X					X	Bloc sur pied ou délivrance	
27	IRR	147	4,5	2021	2021	2021	X					X	Bloc sur pied ou délivrance	
30	IRR	55	4,2	2019	2021	2023	X						Bloc sur pied	Piste à créer
31	IRR	142	8,5	2019	2021	2023	X						Bloc sur pied	Piste à créer

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois.

Il est demandé de reporter les coupes des parcelles 30 et 31, car elles nécessitent la création d'une piste demandant d'importants et coûteux travaux que la Commune ne serait pas en mesure d'assumer à ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **APPROUVE** l'état d'assiette des coupes de l'année 2021 selon les conditions mentionnées dans le tableau ci-dessus.
- ◆ **PRECISE** que Monsieur Roger Fiandino, Madame Karine Routin et Monsieur Robert Bison, garants des coupes affouagères, sont désignés comme garants de ces coupes.
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces coupes.

VOTE : Pour 11.

En préambule de la partie de la séance consacrée au budget, Monsieur le Maire réalise une intervention :

"La présentation et le vote du budget 2020 ont lieu cette année à une date inédite et dans un contexte particulier. En effet, ce budget aurait dû être voté bien plus tôt, mais de fortes incertitudes liées à certaines dotations nous ont conduits à repousser l'échéance, puis la crise sanitaire et le confinement sont passés par là. Au fil des semaines, cela nous a amenés à faire évoluer les budgets préparés initialement. Cela a également permis d'affiner les chiffres sur de nombreuses lignes.

La présentation et le vote du budget constituent chaque année un temps fort de la vie municipale. Pour 2020, année d'élections municipales, il s'inscrit à la fois dans la continuité des actions engagées et dans l'expression du nouveau cap fixé, en adéquation avec les engagements pris et les propositions formulées.

Avec réalisme et en toute transparence, nous pouvons dire que la situation financière de la Commune reste fragile et ne laisse que peu de marges de manœuvre, tant pour réaliser les investissements souhaités qu'au niveau de la trésorerie disponible.

Les lourds emprunts contractés pèsent toujours fortement. Certaines baisses de remboursements sont toutefois en vue, redonnant des perspectives plus positives.

Les dotations de l'Etat sont stables, mais les prélèvements obligatoires du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) sont en hausse pour 2020.

Aux intempéries de 2018, qui ont eu un impact majeur et encore réel aujourd'hui sur les finances communales, est venue s'ajouter la crise sanitaire liée au Covid-19, qui touchera les collectivités comme les autres acteurs économiques.

Dans ce contexte, la politique budgétaire rigoureuse des dernières années va évidemment être poursuivie, avec un suivi très régulier des recettes et dépenses, notamment une maîtrise de la masse salariale. Une analyse financière approfondie est envisagée.

Nous nous battons sur chaque dossier pour obtenir des subventions les plus élevées possibles, la salle de l'Albaron et le parc de tri en sont des exemples concrets.

Concernant l'exercice budgétaire 2019, il fut riche en actions :

- *Restructuration de la salle de l'Albaron (réfection de la toiture, aménagements intérieurs).*
- *Début du raccordement de l'assainissement de Bonneval-sur-Arc, du hameau du Villaron et du Centre La Bessannaise à la station d'épuration de Bessans.*
- *Mise en service de l'Espace VTT de Chantelouve sous l'impulsion de la Communauté de Communes Haute-Maurienne Vanoise (CCHMV).*
- *Début de la réalisation du nouveau parc de tri communal, comprenant une partie mobile pour les alpages.*
- *Vente d'un lot à la zone agricole et artisanale « Pré Carcagne » pour l'installation d'un artisan.*
- *Remplacement du câble du téléski du Claret.*
- *Améliorations diverses des systèmes de neige de culture.*
- *Développement du snowfarming (stockage de neige en vue de la saison suivante).*
- *Réalisation du Système de Gestion de Sécurité des remontées mécaniques, document légal obligatoire pour poursuivre l'exploitation.*

- *Avancées du dossier de réalisation d'une microcentrale hydroélectrique, sous l'impulsion de la Régie électrique de Bessans et en partenariat avec EDF.*
- *Fin du remplacement de la conduite d'eau principale du village et réparation de diverses fuites.*
- *Remplacement de compteurs d'eau.*
- *Lancement de la vente en ligne des forfaits de ski.*
- *Poursuite du renouvellement du parc informatique communal.*
- *Poursuite de la refonte de la signalétique, en lien avec l'association "Maison pour le tourisme à Bessans" (plans du village).*
- *Travaux de voiries (20 000 €) et marquages au sol.*
- *Conclusion du Plan Local d'Urbanisme (PLU).*
- *Poursuite des efforts en matière de transports (renfort hiver Bessans-Bonneval et navette vers Avérole en été).*
- *Achat de matériels divers nécessaires au bon fonctionnement des services et à la sécurité des agents.*
- *Formations diverses des agents.*
- *Accueil d'événements d'envergure nationale et internationale, notamment les Championnats du Monde de traineau à chiens.*
- *Poursuite de toutes les actions liées au social.*
- *Poursuite des améliorations de l'Espace Ludi'lacs et du camping municipal de l'Ilaz.*
- *Réalisation d'un règlement du cimetière et définition d'un nouvel espace "concessions".*

Le budget 2020 est proposé sans hausse de fiscalité. L'ensemble des taux d'imposition resteront identiques à ceux de 2019.

Le recours à un emprunt modéré, d'un montant global de 400 000 €, est envisagé pour la conclusion de gros chantiers en cours et la réalisation de certains projets.

Quelques détails sur les budgets annexes :

- *Concernant le lotissement "Pré Carcagne", si l'extension 4 reste à ce jour bloquée en raison de la présence de zones humides, il reste des lots disponibles dans la partie artisanale. Une vente a été finalisée depuis le début de l'année et des démarches sont en cours pour permettre la vente d'autres lots. Malgré tout, ce dossier mal engagé à l'époque pèse défavorablement et durablement sur le budget communal.*
- *La Régie électrique a un budget sain et maîtrisé. Les travaux de modernisation seront poursuivis et l'enjeu est de provisionner en vue de la réalisation de la microcentrale hydroélectrique sur le "Ré Bruyant", en partenariat avec EDF.*
- *Concernant le CCAS, les actions permettant de renforcer les liens entre les générations seront poursuivies dans le même esprit, en notant que les services proposés à l'échelle intercommunale restent fortement utilisés par les Bessanais, nous pouvons nous en réjouir.*
- *Les remontées mécaniques restent fortement déficitaires. Les recettes espérées ont été amoindries par la crise sanitaire. Malgré tout, on note une amélioration sensible de la subvention d'équilibre communale, qui passe de 185 000 € en 2019 à 135 000 € en 2020. Des investissements seront réalisés sur les enneigeurs et pour rendre plus ludique le domaine alpin.*
- *Le domaine nordique enregistre un chiffre d'affaires satisfaisant, qui aurait pu être encore plus important si la saison ne s'était pas terminée prématurément. Cependant,*

les engagements financiers pour du matériel roulant (dameuses et motoneiges) de qualité sont importants. Ils nécessitent une subvention communale de 97 000 €. Une ancienne dameuse a été vendue et en contrepartie, en privilégiant la location-achat, la Commune n'aura pas d'investissement lourd à réaliser en la matière.

Le projet d'amélioration de l'offre nordique connaîtra ses premières réalisations. Des investissements sont également prévus pour le renouvellement du matériel de vente et la sécurisation des données, mais aussi l'amélioration des dispositifs d'enneigement (enneigeurs et snowfarming).

- Pour l'eau et l'assainissement, le budget 2020 est équilibré sans subvention communale. La station d'épuration fonctionne parfaitement et nous y réaliserons les travaux de modernisation nécessaires à l'accueil des effluents de Bonneval-sur-Arc, du Centre "La Bessannaise" et du hameau du Villaron, étant entendu qu'ils seront pris en charge intégralement par Bonneval-sur-Arc, avec une partie de subvention de l'Etat. D'autres actions sont prévues : remplacements de vannes et de compteurs, aménagements au lotissement du "Pré de l'Huile", déconnexion du trop plein du Villaron, alimentation de l'aire de loisirs.

Les principales actions inscrites au budget communal 2020 sont les suivantes :

- Fin des travaux de restructuration de la salle de l'Albaron.
- Fin de la réalisation du nouveau parc de tri communal.
- Fin du paiement de la réalisation du Plan Local d'Urbanisme (PLU).
- Réalisation de l'agrandissement de la "Caberne" de la Lombarde dans le cadre de la lutte contre la prédation du loup.
- Divers travaux relatifs au patrimoine, faisant notamment suite à la souscription patrimoine réalisée fin 2019 (reconstruction de Notre-Dame-des-Tranchées et des oratoires Sainte Catherine et Saint Ignace, remplacement du diable de la place, rénovation de statues, fin de la rénovation de la chapelle Sainte Anne à La Goulaz).
- Poursuite des travaux d'enrobés et marquages sur différents secteurs (22 500 €) et aménagements finaux du lotissement du "Pré de l'Huile" (21 500 €).
- Installation d'un portail sécurisé à l'entrée de l'école, pour répondre aux préconisations de l'Education Nationale.
- Achat d'un nouveau camion.
- Remplacement des pneus de la chargeuse et des chaînes du tracteur.
- Conclusion du projet d'adressage et numérotation, en lien avec La Poste.
- Améliorations du local médical.
- Poursuite des efforts dans plusieurs domaines (transports, renouvellement du parc informatique communal, formation des agents...).
- Accueil d'événements favorisant la notoriété et le rayonnement de Bessans.

Aussi le travail d'étude en vue de réalisations futures sera poursuivi sur plusieurs dossiers, certains étant indispensables pour donner de l'air à l'activité économiques, impulser une dynamique, susciter l'envie d'entreprendre, générer des emplois et attirer de nouvelles personnes : nouvelle zone agricole "Combe du Ribon", construction de lits touristique aux "Conchettes aval", aire de camping-cars à "Lonquart".

Je rappelle la poursuite du soutien au monde associatif à un niveau constant avec 57 200 €, et l'aide à la réfection de toitures en lauzes pour 50 000 € (en fonction des dossiers présentés).

Je tiens à remercier Monsieur Jean Cimaz qui, s'il n'est plus élu désormais, a largement participé à l'élaboration du budget 2020, rejoint pour le conclure par Monsieur Marc Viénot, nouvel élu en charge des finances. Merci également aux élus et aux services, qui apportent leur contribution, ainsi qu'à Madame Karine Subtil et aux services de la Trésorerie de Val Cenis."

IV - Vote des taux d'imposition 2020.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition pour 2020 à l'identique par rapport à l'année 2019 (étant précisé que la loi de finances pour 2020 impose quoi qu'il en soit le gel du taux relatif à la taxe d'habitation), soit :

- Taxe d'habitation : 20,50 %
- Taxe foncière (bâti) : 35,41 %
- Taxe foncière (non bâti) : 127,60 %
- Contribution foncière des entreprises : 22,73 %

En conséquence, le produit prévisionnel de ces taxes communales sera de 1 052 299 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **DECIDE** d'appliquer les taux proposés.

VOTE : Pour 11.

V - Vote des comptes administratifs 2019, des comptes de gestion 2019, des affectations des résultats et des budgets primitifs 2020.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

1 - Lotissement "Pré Carcagne".

Fonctionnement : 428 726,36 € en dépenses et 46 284,11 € en recettes. Le déficit est de 382 442,25 €.

Investissement : 12 224,96 € en dépenses et 251 462,23 € en recettes. L'excédent est de 239 237,27 €.

VOTE : Pour 09. Contre 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

Monsieur Jérémy Tracq, Maire, ne prend pas part au vote.

2 - Régie électrique.

Exploitation : 966 981,63 € en dépenses et 1 307 848,68 € en recettes. L'excédent est de 340 867,05 €.

Investissement : 45 384,85 € en dépenses et 217 731,91 € en recettes. L'excédent est de 172 347,06 €.

Cette approbation entérine le vote à l'unanimité du conseil de la Régie électrique lors de sa réunion du 17 juin 2020.

APPROBATION : Pour 09. Contre 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

Monsieur Alain Luboz, Président de la Régie électrique, ne prend pas part au vote.

3 - CCAS.

Fonctionnement : 13 697,98 € en dépenses et 15 534,67 € en recettes. L'excédent est de 1 836,69 €.

Investissement : 0 € en dépenses et 0 € en recettes. Le résultat est de 0 €

Cette approbation entérine le vote à l'unanimité du CCAS lors de sa réunion du 5 mars 2020.

APPROBATION : Pour 09. Contre 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

Madame Denise Mélot, Présidente du CCAS, ne prend pas part au vote.

4 - Remontées mécaniques.

Fonctionnement : 244 010,40 € en dépenses et 260 044,58 € en recettes. L'excédent est de 16 034,18 €.

Investissement : 130 561,40 € en dépenses et 188 474,22 € en recettes. L'excédent est de 57 912,82 €.

VOTE : Pour 09. Contre 01 (Monsieur Fabien Le Bourg)

Monsieur Jérémy Tracq, Maire, ne prend pas part au vote.

5 - Domaine nordique.

Fonctionnement : 483 858,78 € en dépenses et 458 987,95 € en recettes. Le déficit est de 24 870,83 €.

Investissement : 92 934,50 € en dépenses et 81 171,69 € en recettes. Le déficit est de 11 762,81 €.

VOTE : Pour 09. Contre 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

Monsieur Jérémy Tracq, Maire, ne prend pas part au vote.

6 – Eau et assainissement.

Fonctionnement : 330 018,47 € en dépenses et 395 978,01 € en recettes. L'excédent est de 65 959,54 €.

Investissement : 301 534,28 € en dépenses et 189 502,49 € en recettes. Le déficit est de 112 031,79 €.

VOTE : Pour 09. Contre 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

Monsieur Jérémy Tracq, Maire, ne prend pas part au vote.

7 - Commune.

Fonctionnement : 1 793 532,37 € en dépenses et 2 076 405,71 € en recettes. L'excédent est de 282 873,34 €.

Investissement : 938 712,17 € en dépenses et 568 233,43 € en recettes. Le déficit est de 370 478,74 €.

VOTE : Pour 09. Contre 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

Monsieur Jérémy Tracq, Maire, ne prend pas part au vote.

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2019

1 - Lotissement "Pré Carcagne".

VOTE : Pour 10. Contre 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

2 - Régie électrique.

Cette approbation entérine le vote du conseil de la Régie électrique lors de sa réunion du 17 juin 2020.

APPROBATION : Pour 10. Contre 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

3 - CCAS.

Cette approbation entérine le vote du CCAS lors de sa réunion du 5 mars 2020.

APPROBATION : Pour 10. Contre 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

4 - Remontées mécaniques.

VOTE : Pour 10. Contre 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

5 - Domaine nordique.

VOTE : Pour 10. Contre 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

6 - Eau et assainissement.

VOTE : Pour 10. Contre 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

7 - Commune.

VOTE : Pour 10. Contre 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

AFFECTATION DES RESULTATS ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020.

1 - Lotissement "Pré Carcagne".

Affectation des résultats : 382 443 € sont reportés en dépenses de fonctionnement et 239 238 € sont reportés en recettes d'investissement.

Pour arriver à l'équilibre, un emprunt de 126 296 € est nécessaire pour la section d'investissement.

Le Budget Primitif du lotissement "Pré Carcagne" s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

➤ Section de Fonctionnement :	433 298 €
➤ Section d'Investissement :	403 934 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le Budget Primitif 2020 du lotissement "Pré Carcagne".

VOTE : Pour 10. Contre 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

2 - Régie électrique.

Affectation des résultats : 340 867 € sont reportés en recettes de fonctionnement et 172 347 € sont reportés en recettes d'investissement.

Le Budget Primitif de la Régie électrique s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

➤ Section d'Exploitation :	1 569 080 €
➤ Section d'Investissement :	821 071 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le Budget Primitif 2020 de la Régie électrique.

VOTE : Pour 10. Contre 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

3 - CCAS.

Affectation des résultats : 1 837 € sont reportés en recettes de fonctionnement.

Ainsi, le Budget Primitif du CCAS s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

➤ Section de Fonctionnement :	14 357 €
➤ Section d'Investissement :	0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le Budget Primitif 2020 du CCAS.

VOTE : Pour 10. Contre 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

4 - Remontées mécaniques.

Affectation des résultats : 16 035 € sont reportés en recettes de fonctionnement et 57 913 € sont reportés en recettes d'investissement.

Une subvention du budget communal d'un montant de 134 622 € est nécessaire pour équilibrer ce budget.

Le Budget Primitif des Remontées mécaniques s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

➤ Section de Fonctionnement :	224 159 €
➤ Section d'Investissement :	128 352 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le Budget Primitif 2020 des Remontées mécaniques.

VOTE : Pour 10. Contre 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

Monsieur Fabien Le Bourg souhaite avoir confirmation qu'aucune aide financière n'a été accordée suite aux intempéries de janvier 2018, pour la réparation du télésiège du Claret.

Monsieur le Maire confirme qu'il n'y a pas eu d'aide possible pour cet équipement.

Monsieur Fabien Le Bourg demande si les télésièges sont désormais assurés ?

Monsieur le Maire indique que les télésièges ne sont pas assurés car les coûts des assurances sont exorbitants.

5 - Domaine nordique.

Affectation des résultats : 24 871 € sont reportés en dépenses d'investissement et 11 763 € sont reportés en dépenses d'investissement.

Une subvention du budget communal d'un montant de 97 169 € est nécessaire pour équilibrer ce budget.

Le Budget Primitif du Domaine nordique s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

➤ Section de Fonctionnement :	593 851 €
➤ Section d'Investissement :	179 125 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le Budget Primitif 2020 du Domaine nordique.

VOTE : Pour 10. Contre 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

6 - Eau et assainissement.

Affectation des résultats : 112 032 € sont reportés en dépenses d'investissement et 65 960 € sont reportés en recettes d'investissement.

Le Budget Primitif de l'Eau et assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement : 406 009 €
- Section d'Investissement : 448 203 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le Budget Primitif 2020 de l'Eau et assainissement.

VOTE : Pour 10. Contre 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

Monsieur Fabien Le Bourg demande si la subvention mentionnée du Département de la Savoie est toujours espérée.

Monsieur le Maire indique que oui, même si son montant sera assurément moindre que les attentes d'origine.

Madame Denise Mélot demande si les tarifs de l'eau et de l'assainissement vont baisser avec le raccordement de Bonneval-sur-Arc.

Monsieur le Maire indique que les tarifs pourront baisser si les frais de fonctionnement baissent, d'où l'enjeu de la convention de fonctionnement de la station dépuratoire qui doit être signée avec Bonneval-sur-Arc.

7 - Commune.

Affectation des résultats : 370 479 € sont reportés en dépenses d'investissement et 282 874 € (correspond à l'excédent de fonctionnement du CA 2019) en recettes d'investissement.

Le Budget Primitif de la Commune s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement : 1 966 788 €
- Section d'Investissement : 1 319 676 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le Budget Primitif 2020 de la Commune.

VOTE : Pour 10. Contre 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

Monsieur Fabien Le Bourg demande pour combien d'années est prévu le contrat de déneigement avec l'entreprise TPLP.

Monsieur le Maire répond qu'il est conclu pour 3 ans, avec un solde des heures supplémentaires la dernière année. Il y a un fort reliquat d'heures supplémentaires cette année pour le contrat 2017-2020. Le prochain appel d'offres en tiendra compte, avec une augmentation du volume d'heures.

Monsieur Fabien Le Bourg demande si la subvention de 100 000 € qui était budgétée pour les intempéries 2018 a été reçue.

Monsieur le Maire indique que non. La Commune a obtenu 49 700 € du Département de la Savoie, ainsi que 5 000 € d'EDF pour le travail sur les pistes de montagne. La Région n'a rien donné. L'Etat n'a pas donné non plus mais en a tenu compte pour ses aides à l'investissement, notamment pour la réfection de la salle de l'Albaron.

Monsieur Fabien Le Bourg justifie ses votes concernant les différents budgets. Il ne voit pas l'intérêt par exemple que la Commune achète en propre un camion et une pelleuse.

Il considère qu'il n'y a pas eu d'échanges avant la présentation des budgets.

Il trouverait intéressant qu'une étude précise soit menée, par des contrôles du nombre de skieurs qui sont sur le domaine avec des forfaits groupés (Savoie Nordic, Nordic France, voire Haute-Maurienne Vanoise...) Cela permettrait de savoir si Bessans bénéficie de ces forfaits groupés ou non.

VI – Droit(s) de préemption.

1) Vente d'un appartement d'une superficie de 55,40 m² et d'un garage, cadastrés section H n°177 situé au lieu-dit "Chaudanne", bâtiment "L'Arcelle", appartenant à la Fondation de France, à Monsieur et Madame Marc et Marie Deplas, au prix de 180 000,00 €.

VOTE : Pour ne pas préempter 11.

VII - Questions diverses.

a) Monsieur le Maire souhaite évoquer avec les élus les dates d'ouverture et de fermeture de la d'hiver 2020-2021. Le domaine nordique ouvrirait le 7 novembre 2020 et le domaine alpin le 19 décembre 2020. Il souhaite imaginer une date de fin de saison sans forcément une prise de décision immédiate. Il indique qu'en appui sur la saison précédente, ce serait le vendredi 9 avril 2021. Mais cette date est la veille des vacances scolaires, qui commenceront avec la zone A (celle de l'académie de Grenoble). La réflexion est donc de savoir s'il est plus pertinent de fermer plus tôt ou plus tard. Le lundi de Pâques sera passé car c'est le 5 avril 2021. Dans tous les cas, le domaine nordique sera resserré et le domaine alpin aura des horaires aménagés. En gardant la station ouverte la première semaine de vacances, le domaine fermerait le vendredi 16 avril ou le dimanche 18 avril 2021.

Remarque de Monsieur Fabien Le Bourg :

"Lors de cette semaine, les forfaits pourraient être gratuits (ce qui éviterait des coûts en caisse pour un faible volume de ventes) et avec un damage réduit."

Remarque de Monsieur Corentin Cimaz :

"Je suis favorable à une ouverture de la station une semaine de vacances en communiquant sur la diversité des activités et notamment sur le ski de randonnée. Bonneval-sur-Arc et Val Cenis arrivent toujours à finir fin avril. Bessans doit avoir quelque chose à proposer."

Monsieur le Maire propose d'envoyer un mail à tous les élus afin de recueillir les avis et prendre une décision, avec des éléments financiers complémentaires apportés par Monsieur Laurent Vidal, Directeur de la station et des services techniques.

b) Remarque de Monsieur Roger Fiandino :

"Il serait intéressant que la Commune propose une visite de la station d'épuration de Bessans aux nouveaux élus de Bonneval-sur-Arc. Cela permettrait de discuter de la future convention de fonctionnement."

Remarque de Monsieur le Maire :

"L'idée est excellente".

c) Question de Monsieur Fabien Le Bourg :

"Avons-nous des nouvelles des Championnats de France de ski de fond et biathlon 2021 ?"

Réponse de Monsieur le Maire :

"Oui, nous devons rencontrer Michel Vion, Président de la Fédération Française de Ski (FFS), d'abord avant puis après le confinement. Nous avons convenu de le faire au cours de l'été. Il nous a déjà fait part que les stations qui n'ont pas pu organiser les compétitions lors de la saison 2019-2020 en raison de la crise sanitaire seront prioritaires pour 2020-2021.

Bessans est déjà positionné pour 2022 ou 2023.

Par contre, la station de Bessans est assurée d'accueillir les manches d'ouverture du SAMSE biathlon et du SAMSE fond, les deux premiers weekends de décembre."

d) Question de Monsieur Fabien Le Bourg :

"Est-ce que Bessans a une chance de recevoir les Championnats du Monde masters de ski de fond en 2022 ? Est-ce qu'il y a eu des démarches de la Commune pour les organiser ?"

Réponse de Monsieur le Maire :

"Depuis le retrait de la station des Saisies pour l'organisation de ces compétitions, il y a eu des échanges de mails au sein de l'association nationale des masters pour imaginer quelles stations allaient être démarchées, en tenant compte de leurs avantages et de leurs inconvénients. Un bémol a été mis sur la problématique des hébergements potentiels à Bessans. Mais ils ont regardé l'hébergement du point de vue uniquement de Bessans et non sur l'ensemble de la Haute-Maurienne Vanoise. A ce jour, la Commune attend de voir quelle est vraiment la volonté de l'association des masters. Mais le budget à prévoir (estimé par les stations qui ont déjà organisé ces compétitions) est de 800 000 € à 1 000 000 €, ce qui n'est clairement pas dans les moyens de Bessans."

Réponse de Monsieur Fabien Le Bourg :

"Je pense qu'il serait intéressant de creuser davantage cette opportunité."

e) Question de Monsieur Fabien Le Bourg :

"Est-ce que le régisseur des recettes du camping et du biathlon cet été est la même personne que les étés précédents ?"

Réponse de Monsieur le Maire :

"Oui, il s'agit toujours de la même personne."

f) Remarque de Monsieur Fabien Le Bourg :

"Je voulais revenir sur l'organisation des diverses commissions. Je regrette l'absence d'une commission agricole réelle qui se réunirait régulièrement et qui permettrait de traiter des problématiques et des besoins du monde agricole. Et aussi d'une commission patrimoine permanente qui même si elle ne s'est pas beaucoup réunie sur les deux mandats précédents, aurait un intérêt certain."

Réponse de Monsieur le Maire :

"Sur la partie patrimoine, je pense qu'il est plus pertinent d'avoir des petits groupes de travail qui se rencontrent sur des sujets précis plutôt qu'une commission permanente. Car sur les projets en cours par exemple, il ne s'agit pas toujours des mêmes personnes qui sont impliquées.

Pour la partie agricole, la problématique est encore plus complexe. Bien malin celui qui donnerait le nom d'un ou de deux exploitants qui auraient la légitimité de représenter le monde agricole et de s'exprimer au nom de tous les agriculteurs de Bessans de manière impartiale. Il vaut mieux traiter les problèmes au cas par cas et réunir tous les agriculteurs si à un moment donné cela est nécessaire."

g) Question de Monsieur Fabien Le Bourg à Monsieur le Président de la Régie électrique :

"Est-ce qu'il est prévu de réunir tous les habitants du hameau des Vincendières afin de clarifier les modalités d'accès à l'électricité quand la microcentrale sera réalisée ?"

Réponse de Monsieur le Président de la Régie électrique :

"J'ai rencontré des habitants des Vincendières. Il y aura un transformateur sur la place du village, ensuite ce sera à la charge du propriétaire de venir s'y brancher. Il y a un agriculteur qui ne veut plus que nous passions sur son terrain, ce qui va engager un surcoût, mais nous ne savons pas qui le paiera."

Remarque de Monsieur le Maire :

"Il faudrait trouver un moyen légal de prendre en compte les personnes qui ont facilité le projet et celles qui l'ont entravé. Certaines attitudes (comme déjà évoquées dans les informations) ne peuvent pas être tolérées. Nous avons le droit de ne pas être d'accord. Mais certains comportements sont inadmissibles. Il faudra s'en souvenir le moment venu, cela dans le respect du cadre légal."

Question de Monsieur Fabien Le Bourg à Monsieur Roger Fiandino :

"Etant en charge du suivi des travaux d'assainissement, est-il possible de confirmer que ce même agriculteur n'a fait aucune difficulté pour les travaux de terrassement au Villaron ?"

Réponse de Monsieur Roger Fiandino :

"C'est exact, il n'y a pas eu de soucis."

Remarque de Monsieur le Maire :

"Je suis ravi de voir que l'agriculteur en question a trouvé en Monsieur Fabien Le Bourg un avocat de premier rang ! Je ne retirerai pas un mot de ce qui a été dit précédemment : l'attitude de cette personne envers les élus est désastreuse et inadmissible, alors qu'elle était embauchée une partie de l'année par la Commune."

Remarque de Monsieur Alain Luboz :

"Cette personne avait initialement donné son accord de principe, avant de se raviser."

La séance est levée à 23h15.

*Le Maire,
Jérémy TRACQ*

